



## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **PROCES VERBAL**

---

#### **SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Niost, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente, à la suite des convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

Date de la convocation : 09 janvier 2026

---

#### **PRESENTS (8)**

Mme Béatrice DALMAZ  
M. Alain BEL  
Mme Madeleine BEL  
Mme Sylvie CROST  
Mme Julie CUZIN-RAMBAUD  
Mme Geneviève DURIS  
Mme Anne DUROCHAT  
M. Gilles TUDURI

#### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3)**

Mme Martine GUICHERD qui donne pouvoir à Mme Béatrice DALMAZ  
M. Patrick PARPETTE qui donne pouvoir à M. Gilles TUDURI  
Mme Armelle RAVET qui donne pouvoir à Mme Sylvie CROST

#### **ABSENTS (3)**

Mme Sylvie CAVAGNA  
M. André DUCROZET  
Mme Catherine PARPETTE

---

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Alain BEL

---

## **ORDRE DU JOUR**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025.
2. Délibérations vote du Compte Financier Unique 2025.
3. Délibération affectation du résultat 2025 au budget 2026.
4. Bilan du concert de Noël du 20 décembre 2025.
5. Bilan de la distribution des galettes aux aînés du 17 janvier 2026.
6. Point sur l'organisation du repas des aînés du samedi 14 février 2026.
7. Informations et questions diverses.

---

### **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix, soit 11 voix favorables.

---

### **2. DELIBERATION VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR 2025**

Le résultat laisse apparaître un excédent de **2 473.50 €**, selon les opérations de l'exercice :

- **7 464.38 €** réalisés en dépenses sur les 9 300 € budgétisés.
- **6 806.00 €** réalisés en recettes sur les 9 300 € budgétisés.  
À cette recette, s'ajoute le report de l'exercice de fonctionnement de l'année 2024 soit **3 131.88 €**, ce qui donne une recette globale de **9 937.88 €**

La présidente ayant quitté la salle et après en avoir délibéré, les membres du CA du CCAS approuvent le Compte Financier Unique 2025 à l'unanimité, soit 9 voix favorables.

---

### **3. DELIBERATION AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET 2025**

La présidente, Béatrice DALMAZ, propose d'affecter le résultat d'exploitation 2025 excédentaire de **2 473.50 €** au budget 2026 sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, les membres du CA du CCAS approuvent cette affectation au budget 2026 à l'unanimité, soit 11 voix favorables.

---

#### **4. BILAN DU CONCERT DE NOËL DU 20 DECEMBRE 2025**

La soirée s'est très bien passée.

Le Chœur CANTABILE de Lagnieu a demandé 420 euros pour la prestation dans l'église de Saint Jean de Nioist, celle -ci comprenant la réalisation et l'impression du flyer de communication. Il y a eu 61 entrées payantes à 10 euros, donc une recette de 610 euros. La mairie a pris en charge le verre de l'amitié offert aux artistes après le concert.

Par conséquent, le bénéfice net est de 190 euros et sera inscrit au budget 2026 du CCAS.

---

#### **5. BILAN DE LA DISTRIBUTION DES GALETTES AUX AINES DU 17 JANVIER 2026**

Beaucoup de galettes ont été distribuées. Cependant, une quarantaine de portes sont restées closes (propriétaires absents) et 2 personnes ont refusé la galette. Une 2<sup>nd</sup>e distribution a été effectuée l'après-midi par Sylvie CROST et Béatrice DALMAZ. Plusieurs messages de remerciements sont parvenus en mairie.

La boulangerie a facturé 392 € pour 150 galettes.

L'idée de remplacer les galettes par des brioches des rois aux fruits confits a été évoquée pour l'an prochain.

---

#### **6. POINT SUR LE REPAS DES AINES DU SAMEDI 14 FEVRIER 2026**

L'animation sera assurée par M. Philippe HUMBERT, musicien polyvalent, animateur, chanteur et DJ, pour la somme de 540 €.

Le repas sera préparé et servi par le traiteur Aux Délicatesses de Villieu-Loyes-Mollon, avec un buffet apéritif composé de 4 éléments par personne, une entrée salade de queues d'écrevisses chaudes, avocat, crabe sur verdure potagère et citron, une cuisse de canard confite en plat chaud, accompagnée d'un soufflé de pommes de terre, cœur morilles et d'une poêlée de champignons variés, suivie d'un trou normand, d'un fromage blanc à la crème et d'un maxi Paris Brest maison.

Sont compris dans la prestation à 38.00 € par personne : café, pain, service, vaisselle, nappage et livraison.

Toutes les boissons sont à la charge de la commune. M. Gilles TUDURI s'est chargé des achats.

Le thème de la décoration est : la Saint Valentin. Mme Anne DUROCHAT se charge des achats.

Un menu est en cours d'élaboration par l'agent d'accueil de la mairie et sera imprimé chez Pixel'Chrom à Meximieux (une soixantaine).

Un colis sera offert aux doyens M. et Mme PERROT. Mmes DUROCHAT et CROST se chargent de l'achat.

Le courrier d'invitation a été distribué en même temps que la galettes des rois, le tarif pour les personnes non invitées reste à 42 €.

Le rendez-vous pour la préparation de la salle polyvalente est fixé vendredi 13/02 à 14h00.  
Les nappes seront récupérées chez le traiteur vendredi 13/02 matin par Alain BEL.

---

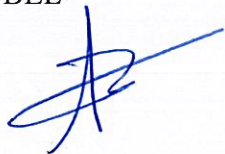
## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La présidente évoque le cas d'une personne en difficulté sur la commune et qui ne répond pas aux sollicitations de SUEZ pour le contrôle de son système d'assainissement.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

Secrétaire de séance  
M. Alain BEL



Présidente du CCAS  
Mme Béatrice DALMAZ

